

**Objet : NANTES – Acquisition de balais pour les balayeuses mécaniques des services de Nantes Métropole – Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.1

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que le marché de fourniture de balais pour balayeuses mécaniques arrive à échéance prochainement et que son renouvellement est nécessaire pour permettre le bon fonctionnement des services et assurer l'entretien des espaces publics de Nantes Métropole,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un accord-cadre mono attributaire conclu pour une durée de 4 ans ferme,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commande, conclu sans minimum et avec un seuil maximum de 990 000 € HT sur la durée totale du marché, sachant que les dépenses annuelles sont estimées à 144 000 € HT,

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, dans les budgets de fonctionnement des différentes directions de Nantes Métropole, en raison de la transversalité du marché.

**Décide**

Article 1 – NANTES – Acquisition de balais pour les balayeuses mécaniques des services de Nantes Métropole – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Pour un montant maximum sur 4 ans de 990 000 € HT, soit 1 188 000,00 € TTC

Article 2 – Attribution et signature de l'accord-cadre mono attributaire à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

**30 JAN. 2023**

Pour la Présidente,  
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le

**31 JAN. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230130-2023\_64DEC-AU  
Date de télétransmission : 31/01/2023  
Date de réception préfecture : 31/01/2023

2